



NUMÉRO	SUJET
12-2022	Comptes 2021
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2021. Nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan ainsi que les explications sur les attributions aux fonds de réserve.

Commentaire général sur les comptes 2021

Le bouclage des comptes présente un excédent de charges de **CHF 90'185.79** pour un budget 2021, qui affichait une projection de déficit de CHF 7500.

Ce résultat est principalement dû à l'approbation du préavis 62-2021 concernant le soutien au fonctionnement du réseau VLS pour un montant d'environ CHF 70'000 par année ainsi qu'à l'augmentation des amortissements sur les préavis extra-budgétaires. Cette augmentation des amortissements est compensée par la décision de ne pas attribuer de montant au fond de réserve pour cette année.

Les imputations internes de frais de personnel ont été revues et sont en ligne avec les activités du personnel tels que présentés lors de l'approbation du budget 2022.

Pour le reste, les charges sont maîtrisées. La présentation des comptes ci-après démontre que les engagements sont globalement respectés dans les différents chapitres.

Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de la Région de Nyon s'élèvent à **CHF 8'089'668.94** pour une prévision de **CHF 8'297'900**.

Vous trouverez ci-dessous divers commentaires et explications par chapitre.

10. Autorités

- | | |
|----------|--|
| 100.3001 | Il y a eu 5 séances du Conseil intercommunal, contre 3 l'année précédente. |
| 100.3003 | Dépassement de CHF 11'248.50 par rapport au budget. Ce montant reste en adéquation avec les comptes 2020. |
| 100.3101 | Les frais techniques de la société MDM pour les 5 CI de l'année 2021 se sont montés à CHF 5234.27. Cette prestation a été obligatoire afin de se conformer aux exigences sanitaires liées à la COVID-19. |

101.3062 Les frais de déplacements étaient précédemment comptabilisés dans les vacations (101.3003)

11. Administration

110.3182 A cause de la pandémie, le personnel a dû rester intégralement en télétravail une partie de l'année. La Région a participé à leurs frais de téléphone mobile.

110.4356 La SOFREN a décidé de rétribuer en direct le boursier et de ce fait il n'y a plus de refacturation de cette charge à notre société fille. Télé-Dôle SA a également décidé de ne plus sous-traiter certaines tâches administratives à la Région de Nyon.

12. Communication et monitoring

120.3184 Dépassement du budget lié à une erreur comptable d'imputation d'une facture lors de la campagne de communication 2020. Celle-ci aurait dû être imputée sur l'exercice 2020 et non sur l'exercice 2021.

13. Service du personnel

Pas de remarque particulière, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) reste stable à 11.3.

14. DISREN

140.3901 L'imputation interne des frais du personnel est conforme aux préavis DISREN votés.

16. Tourisme

Général La participation de la Région de Nyon à Nyon Région Tourisme dans le cadre du contrat de prestation est, cette année et pour la dernière fois, couverte par le FRET à la suite de l'acceptation de cette demande par la Commission du tourisme.

Pour rappel, les participations liées au tourisme de nature sont directement imputées au préavis 69-2016 et feront l'objet d'un amortissement dès 2022.

160.3652 Le montant de CHF 750'178.55 comprend entre autres la clôture des deux plans de relance pour un montant de CHF 562'204.55.

160.4300 Malgré une reprise des nuitées par rapport à 2020, le montant des perceptions des taxes de séjours est toujours fortement impacté par la COVID-19.

18. Mobilité

180.3650 Participation de la Région à la subvention à Pro-Jet pour le réseau VLS. Ce montant est conforme au préavis 62-2021 adopté par le Conseil Intercommunal.

19. Transports publics

190.4361 Part salaires sur les préavis TP, soit CHF 112'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP et CHF 85'000 pour le suivi RH du Guichet Mobile.

190.4811 Le prélèvement sur les fonds est directement liés aux dépenses réellement réalisées durant l'année 2021.

22. Services financiers

- 220.3185 Le budget 2021 prévoyait l'engagement d'un boursier en interne, ce qui aurait eu comme conséquence de réduire le poste d'honoraire mais augmenter l'imputation interne de frais de personnel. Une restructuration de l'administration a bien eu lieu mais la prestation de boursier est restée externalisée.
- 220.3210 Rendements négatifs de placements de capitaux. Le Comité de direction, afin de réduire cette charge dans les exercices futurs, peut s'appuyer sur le préavis 11-2022 Autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie, adopté le 10 mars 2022 par le Conseil intercommunal.

23. Amortissements, attribution aux réserves

- 230.3315 Le Comité de direction poursuit sa politique d'amortissement lancée lors de l'exercice 2020. Le tableau des amortissements se trouve en annexe de ce préavis. Afin de limiter l'impact sur les comptes de notre association, le Comité de direction a pris la décision de ne pas attribuer de montant au fonds de réserve 230.3810.

82. Promotion économique régionale

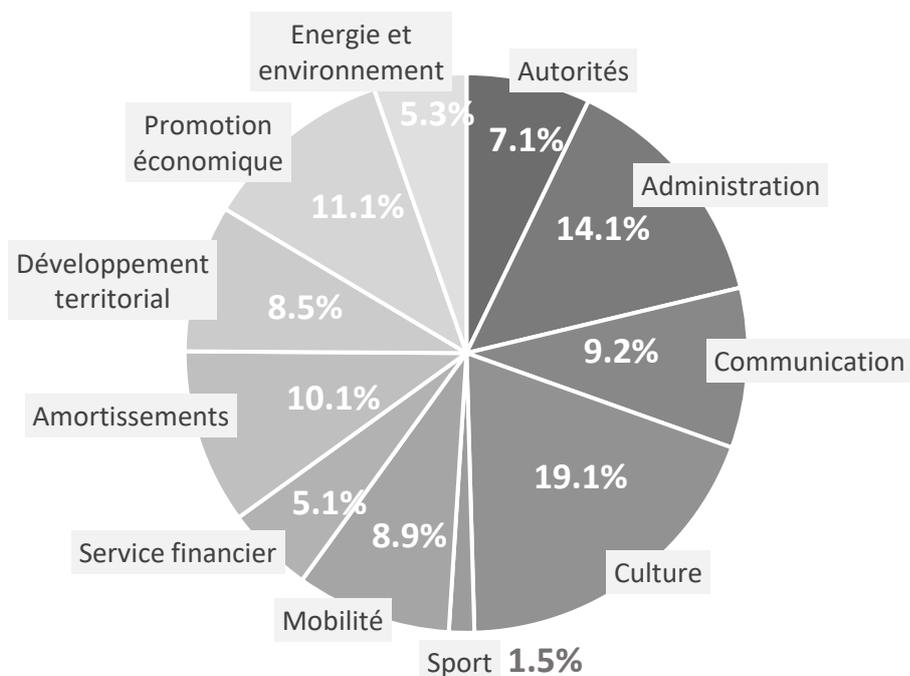
- 820.3190 La cotisation à la Codev était auparavant imputée dans le compte 110.3190 Cotisation à des associations.
- 820.4510 Comme pour l'exercice 2020, le montant au budget concernant la participation du Canton prenait également en compte le montant du soutien pour le Guichet Mobile, imputé sur le préavis 47-2019.

Répartition financière

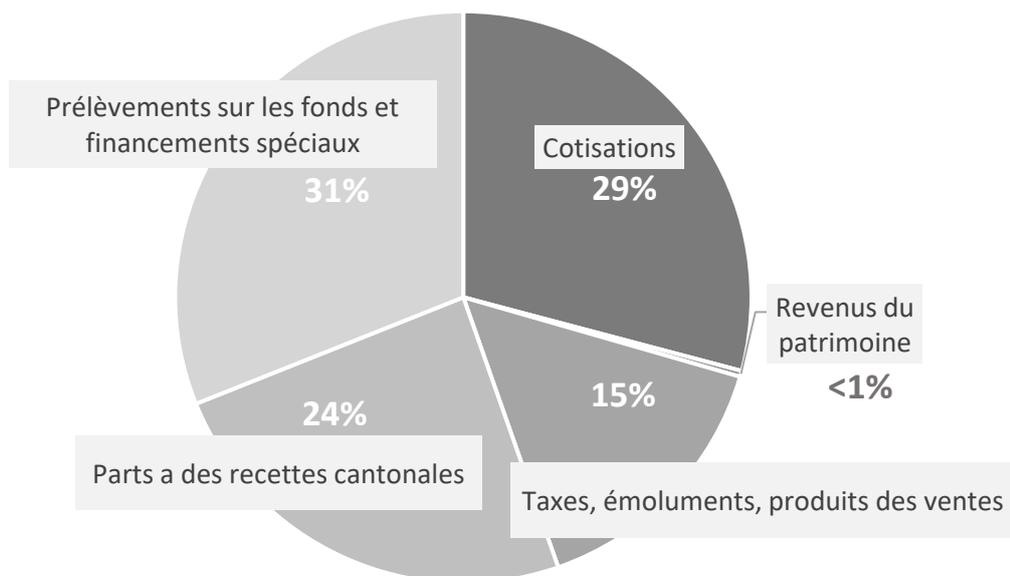
Vous trouverez ci-après 3 graphiques montrant :

1. La répartition des charges de notre association par thématique
2. Les recettes par nature
3. Les charges par nature

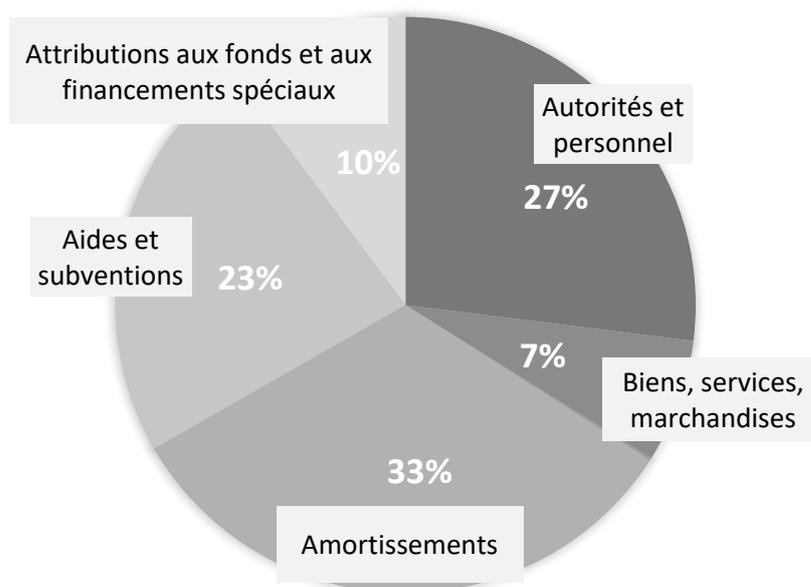
Répartition des charges



Recettes par nature



Charges par nature



Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF -1'623'608.66.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	173'704.07
DISREN	-1'004'438.52
FRET	-705'658'.6
TP	-87'215.54
Total	-1'623'608.66

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association est positive pour la 2^e année consécutive.

Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total de ses actifs, qui passent de CHF 6'653'517.73 à CHF 4'785'418.45.

Afin de compléter le détail du bilan, plusieurs tableaux vous sont présentés en annexes :

- Annexe 1.5 : détail des comptes dédiés à des projets spécifiques. Tableau qui présente pour cet exercice les dépenses et les participations reçues ainsi que le solde du compte en début et en fin d'exercice.
- Annexe 1.6 : détail des investissements (préavis). Tableau qui présente l'évolution durant l'exercice des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissement et prélèvement sur des fonds.
- Annexe 1.7 : détail des fonds de réserves. Tableau détaillant les attributions et prélèvements sur les fonds de réserves (DISREN, FRET et TP) de l'exercice.

Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

Télé-Dôle SA

- **CHF 1'999'800** concernant prêts LDER 417 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 97'300** concernant prêts LDER 423 en faveur de Télé-Dôle SA

Ronchi SA

- **CHF 162'342** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail

Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de la Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 29 avril 2022. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2021. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 45 communes.

- 1. Tableaux des comptes 2021
 - 1.1 Comptes de fonctionnement 2021
 - 1.2 Charges et produits par natures 2021
 - 1.3 Autofinancement 2021
 - 1.4 Bilan au 31.12.2021
 - 1.5 Investissements 2021
 - 1.6 Fonds de réserve 2021
- Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2021
- Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour

Conclusion

Le Comité de direction, conscient des difficultés financières de la Région de Nyon, va présenter un préavis pour une adaptation des cotisations afin d'assurer les fonds nécessaires pour réaliser de futurs préavis extrabudgétaires.

Le Comité de direction sera attentif à poursuivre ses efforts afin de garantir le meilleur service à ses membres tout en surveillant avec attention l'utilisation des ressources de notre association.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction PR 12-2022 relatif aux comptes 2021,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général